



TotalEnergies

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2020/878

## WASH EFFACE RAYURES

n° SDS :

A13209

Date de révision précédente : 2023/03/03

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : WASH EFFACE RAYURES  
Autres moyens d'identification : Art 31006 - 100 ml

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées
Produits pour l'Entretien des Voitures
Additif

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

TotalEnergies Marketing France  
562 avenue du parc de l'île  
92000 Nanterre  
FRANCE  
Tel: +33 (0)1 41 35 40 00  
rm.mkefr-fds@totalenergies.com

#### Contact

H.S.E

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

##### Organisme de conseil/centre antipoison national

Numéro de téléphone : France - ORFILA (INRS) Tél : +33 (0)1 45 42 59 59  
En France - Centre anti poison :  
ANGERS : 02 41 48 21 21  
BORDEAUX : 05 56 96 40 80  
LILLE : 08 00 59 59 59  
LYON : 04 72 11 69 11  
MARSEILLE : 04 91 75 25 25  
NANCY : 03 83 22 50 50  
PARIS : 01 40 05 48 48  
TOULOUSE : 05 61 77 74 47

#### Fournisseur

Numéro de téléphone : Téléphone d'urgence: +44 1235 239670



## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

#### Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Non classé.

Ce produit n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Pour plus de détails sur les principaux effets néfastes physiques, pour la santé humaine et pour l'environnement, se reporter aux rubriques 9 à 12

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement :  Pas de mention d'avertissement.

Mentions de danger :  Pas de mention de danger.

#### Conseils de prudence

Généralités	: <input checked="" type="checkbox"/> P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 - Tenir hors de portée des enfants.
Prévention	: <input checked="" type="checkbox"/> Non applicable.
Intervention	: Non applicable.
Stockage	: Non applicable.
Élimination	: <input checked="" type="checkbox"/> P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.
Éléments d'étiquetage supplémentaires	: <input checked="" type="checkbox"/> Contient du (de la) masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1). Peut produire une réaction allergique.
Éléments d'étiquetage REACH Annexe XVII	: Non applicable.

### Règlement relatif aux produits biocides

#### Substances actives

Nom des composants	%
<input checked="" type="checkbox"/> mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	0.0014

### 2.3 Autres dangers

Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII

: Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB en concentration  $\geq 0,1\%$ .  
Ce produit ne contient pas de substance présente à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % en masse, inscrite sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1 du Règlement REACH, en raison de ses propriétés perturbant le système endocrinien, ni de substance connue pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement 2018/605 de la Commission.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

: Risque de glissade sur le produit répandu.



TotalEnergies

# WASH EFFACE RAYURES

n° SDS :

A13209

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges : Mélange

Produit/substance	Identifiants	% (p/p)	Classification	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Type
Oxyde d'aluminium	REACH #: 01-2119529248-35 CE: 215-691-6 CAS: 1344-28-1	≥25 - ≤50	Non classé.	-	[2]
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	REACH #: 01-2119457273-39 CE: 918-481-9 CAS: 64742-48-9*	≥2.5 - <10	Asp. Tox. 1, H304 EUH066	-	[1]
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	REACH #: 01-2120764691-48 CE: 911-418-6 CAS: 55965-84-9 Indice: 613-167-00-5	<0.0015	Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 2, H310 Acute Tox. 2, H330 Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 EUH071	ETA [oral] = 53 mg/kg ETA [dermique] = 50 mg/kg ETA [inhalation (poussières et brouillards)] = 0.05 mg/l Skin Corr. 1C, H314: C ≥ 0.6% Skin Irrit. 2, H315: 0.06% ≤ C < 0.6% Eye Dam. 1, H318: C ≥ 0.6% Eye Irrit. 2, H319: 0.06% ≤ C < 0.6% Skin Sens. 1A, H317: C ≥ 0.0015% M [aigu] = 100 M [chronique] = 100	[1]

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PBT ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumis à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

### Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

La définition européenne de la substance ainsi que le classement et l'étiquetage qui s'y rattachent ont été développés dans le cadre de la réglementation 1907/2006/EC (REACH). Pour information le numéro CAS de référence\* est utilisé pour les enregistrements dans les inventaires internationaux présents en rubrique 15 de la FDS

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la rubrique 8.



## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la personne incommodée à l'air frais. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Ingestion** : Rincez la bouche avec de l'eau.  
Ne pas faire vomir.  
Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.  
Consulter un médecin.
- Protection des sauveteurs** : Aucune mesure spécifique identifiée.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Contact avec les yeux** : Peut provoquer une légère irritation des yeux réversible.: larmoiement, rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** : Ininflammable.  
En cas d'incendie, asperger d'eau (en brouillard), de mousse, de poudre chimique sèche ou de gaz carbonique (CO<sub>2</sub>).
- Moyens d'extinction inappropriés** : Ne pas utiliser un jet d'eau bâton, qui pourrait répandre le feu

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers dus à la substance ou au mélange** : Aucune donnée spécifique.
- Produits de combustion dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).  
monoxyde de carbone  
suies, fumées  
A forte concentration ou en atmosphère confinée, leur inhalation est très dangereuse.

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie**

: Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire isolant autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour les non-secouristes**

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.  
Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Risque de glissade sur le produit répandu.  
Porter un équipement de protection individuelle adapté.

**Pour les secouristes**

: Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la rubrique 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

: Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.  
Absorber avec un matériau retenant les liquides (sable, terre de diatomée, liants universels, etc.) ou utiliser un équipement de lutte contre les déversements.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Petit déversement accidentel**

: Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utiliser une solution détergente.

**Grand déversement accidentel**

: Les déversements accidentels ne présentent que peu ou pas de danger.  
Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utiliser une solution détergente.  
Si nécessaire, Contenir et absorber à l'aide de terre, de sable ou d'autres matières inertes.  
Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

: Voir la rubrique 1 pour les coordonnées d'urgence.  
Voir la rubrique 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.  
Voir la rubrique 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Mesures de protection**

: **Revêtir** un équipement de protection individuelle approprié (voir rubrique 8).  
Assurer une ventilation adéquate et vérifier que l'atmosphère est respirable et sans danger avant de pénétrer dans des espaces confinés..  
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
**Voir** la rubrique 10 concernant les matières incompatibles avant manipulation ou utilisation.

**Conseils sur l'hygiène professionnelle en général**

: Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer.  
Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**



Tenir hors de portée des enfants.

Garder loin de la chaleur ou de la lumière directe du soleil. Mettre à l'abri du gel..

Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Recommandations** : Non disponible.

**Solutions spécifiques au secteur industriel** : Non disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Produit/substance	Valeurs limites d'exposition
oxyde d'aluminium	<b>Ministère du travail (France, 6/2024)</b> VME 8 heures: 10 mg/m <sup>3</sup> . Remarques: Valeurs limites admises (circulaires)

#### Valeurs limites biologiques (VLB)

Aucun index d'exposition connu.

**Procédures de surveillance recommandées** : Réglementations nationales: Voir la rubrique 15.

**Valeur limite d'exposition conseillée** : Non disponible.

#### DNEL/DMEL

Produit/substance	Résultat
oxyde d'aluminium	<b>DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation</b> 0.75 mg/m <sup>3</sup> <u>Effets:</u> Local
	<b>DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation</b> 0.75 mg/m <sup>3</sup> <u>Effets:</u> Systémique
	<b>DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale</b> 1.32 mg/kg bw/jour <u>Effets:</u> Systémique
	<b>DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation</b> 3 mg/m <sup>3</sup> <u>Effets:</u> Local
	<b>DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation</b> 3 mg/m <sup>3</sup> <u>Effets:</u> Systémique
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	<b>DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation</b> 0.02 mg/m <sup>3</sup> <u>Effets:</u> Local
	<b>DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation</b> 0.02 mg/m <sup>3</sup>



TotalEnergies

# WASH EFFACE RAYURES

n° SDS :

A13209

Effets: Local

**DNEL - Population générale - Court terme - Inhalation**

0.04 mg/m<sup>3</sup>

Effets: Local

**DNEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation**

0.04 mg/m<sup>3</sup>

Effets: Local

**DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale**

0.09 mg/kg bw/jour

Effets: Systémique

**DNEL - Population générale - Court terme - Voie orale**

0.11 mg/kg bw/jour

Effets: Systémique

## PNEC

Produit/substance	Résultat
Oxyde d'aluminium	<b>Eau douce</b> 0.0749 mg/l
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	<b>Usine de Traitement d'Eaux Usées</b> 20 mg/l
	<b>Sédiment d'eau douce</b> 0.027 mg/kg dwt
	<b>Sédiment d'eau de mer</b> 0.027 mg/kg dwt
	<b>Sol</b> 0.01 mg/kg dwt
	<b>Usine de Traitement d'Eaux Usées</b> 0.23 mg/l
	<b>Eau douce</b> 0.00339 mg/l
	<b>Eau de mer</b> 0.00339 mg/l

## 8.2 Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

### Mesures de protection individuelle

**Mesures d'hygiène** : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail.  
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

**Protection des yeux/du visage** : Porter des lunettes de sécurité dotées de protections latérales conformément à EN 166.

### Protection de la peau



<b>Protection des mains</b>	: Exposition répétée ou prolongée: Porter des gants adaptés homologués EN 374. Matière des gants: - caoutchouc nitrile - alcool polyvinyle (PVA) En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Protection corporelle</b>	: Porter un vêtement de protection approprié. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. En cas de contact par projection, Laver avec de l'eau et du savon.
<b>Protection respiratoire</b>	: Aucun(e)(s) dans les conditions normales d'utilisation.
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	: Non classé.: Non applicable. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont à température (20°C / 68°F) et pression (1013 hPa) standard sauf indication contraire

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

<b>État physique</b>	: Solide. [Pâte.]
<b>Couleur</b>	: Non disponible.
<b>Odeur</b>	: Non disponible.
<b>pH</b>	: Non applicable. Le produit n'est pas soluble (dans l'eau).
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	: Non disponible.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	: Non disponible.
<b>Point d'éclair</b>	: Vase clos: 60 à 93°C
<b>Inflammabilité</b>	: Ininflammable en présence des matières ou des conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharge électrostatique.
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosivité</b>	: Non applicable.
<b>Pression de vapeur</b>	: Non disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	: Non applicable.
<b>Densité relative</b>	: >1
<b>Masse volumique</b>	: >1 g/cm³
<b>Solubilité(s)</b>	:

Support	Résultat
eau	Non soluble

<b>Miscible à l'eau</b>	: Non.
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	: Non applicable.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	: Non applicable.



TotalEnergies

# WASH EFFACE RAYURES

n° SDS :

A13209

**Température de décomposition** : Non disponible.

**Viscosité** : **Dynamique** (température ambiante): Non disponible.  
Cinématique (température ambiante): Non disponible.  
Cinématique (40°C): Non disponible.

## Caractéristiques des particules

**Taille des particules moyenne** : Non disponible.

## 9.2 Autres informations

Aucun autre paramètre physique et chimique pertinent pour une utilisation sûre du produit

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

**10.1 Réactivité** : Ne pas chauffer le produit.

**10.2 Stabilité chimique** : Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir Rubrique 7).

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

**10.4 Conditions à éviter** : Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes).  
Mettre à l'abri du gel.  
l'humidité

**10.5 Matières incompatibles** : les matières combustibles  
Oxydants forts  
acides forts

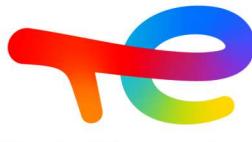
**10.6 Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Produit/substance	Résultat
oxyde d'aluminium	<b>Rat - Voie orale - DL50</b> >10000 mg/kg OECD 401
	<b>Rat - Inhalation - CL50 Vapeurs</b> 7.7 mg/l [1 heures]
	<b>Rat - Inhalation - CL50 Vapeurs</b> 20.1 mg/l [4 heures]
	<b>Rat - Inhalation - CL50 Poussière et brouillards</b> 5.1 mg/l [4 heures]
	<b>Rat - Inhalation - CL50 Poussière et brouillards</b> 7.6 mg/l [1 heures] OECD 403



TotalEnergies

# WASH EFFACE RAYURES

n° SDS :

A13209

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

**Lapin - Voie cutanée - DL50**  
>2000 mg/kg  
OECD 402

**Rat - Voie orale - DL50**  
>5000 mg/kg  
OECD 401

**Lapin - Voie cutanée - DL50**  
>5000 mg/kg  
OECD Toxicité cutanée aiguë

**Rat - Inhalation - CL50 Vapeurs**  
>5000 mg/m<sup>3</sup> [4 heures]  
OECD 403

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

**Rat - Voie orale - DL50**  
53 mg/kg

Effets toxiques: Comportemental - Somnolence (activité déprimée générale) Comportemental - Ataxie Poumon, thorax ou respiration - Dépression respiratoire

**Lapin - Mâle - Voie cutanée - DL50**  
>141 mg/kg

**Rat - Mâle, Femelle - Inhalation - CL50 Poussière et brouillards**  
1.23 mg/m<sup>3</sup> [4 heures]  
OECD 403

## Estimations de la toxicité aiguë

Produit/substance	Voie orale (mg/kg)	Voie cutanée (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
<input checked="" type="checkbox"/> oxyde d'aluminium mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	N/A 53	N/A 50	N/A N/A	20.1 N/A	5.1 0.05

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

## Corrosion cutanée/irritation cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

## Lésions oculaires graves/ irritation oculaire

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

## Corrosion/irritation respiratoire

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

## Sensibilisation respiratoire ou cutanée

### Peau

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

### Respiratoire

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Mutagénicité des cellules germinales**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Cancérogénicité**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Toxicité pour la reproduction**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Danger par aspiration**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Informations sur les voies d'exposition probables**

Non disponible.

**Effets aigus potentiels sur la santé**

**Contact avec les yeux** :  Aucun effet important ou danger critique connu.

**Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Contact avec la peau** :  Aucun effet important ou danger critique connu.

**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

**Contact avec les yeux** : Peut provoquer une légère irritation des yeux réversible.: larmoiement, rougeur

**Inhalation** : Aucune donnée spécifique.

**Contact avec la peau** :  Aucune donnée spécifique.

**Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée****Effets chroniques potentiels pour la santé**

**Généralités** :  Aucun effet important ou danger critique connu.

**Cancérogénicité** :  Aucun effet important ou danger critique connu.

**Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Toxicité pour la reproduction** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**11.2 Informations sur les autres dangers****11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes selon les critères énoncés dans le Règlement (CE) n° 1907/2006 ou le Règlement (CE) n° 1272/2008.

**11.2.2 Autres informations**

Non disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité**

Produit/substance	Résultat
Oxyde d'aluminium	<b>Aiguë - CE50 - Eau douce</b> Daphnie - Water flea - <i>Daphnia magna</i> - Nouveau-né OECD 114.357 mg/l [48 heures] <u>Effet:</u> Intoxication
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	<b>Aiguë - EL50 - Eau douce</b> Algues - <i>Pseudokirchnerella subcapitata</i> OECD 201 [Références croisées] >100 mg/l [72 heures]
	<b>Aiguë - CE50</b> Daphnie - <i>Daphnia Magna</i> OECD [202] >1000 mg/l [48 heures]
	<b>Chronique - NOELR</b> Poisson - <i>Oncorhynchus mykiss</i> 0.1 mg/l [28 jours]
	<b>Chronique - NOELR</b> Daphnie - <i>Daphnia Magna</i> 0.18 mg/l [21 jours]
	<b>Aiguë - NOELR</b> Algues - <i>Pseudokirchnerella subcapitata</i> OECD 201 [Références croisées] ≥100 mg/l [72 heures]
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	<b>Aiguë - CL50 - Eau douce</b> Poisson - <i>Lepomis macrochirus</i> EPA OPP 72-1 0.28 mg/l [96 heures] <u>Effet:</u> Mortalité
	<b>Aiguë - CE50 - Eau douce</b> Daphnie EPA 0.16 mg/l [48 heures] <u>Effet:</u> Mobilité
	<b>Aiguë - CE50</b> Algues - <i>Skeletonema costatum</i> OECD [201] 0.0063 mg/l [72 heures] <u>Effet:</u> (taux de croissance)
	<b>Chronique - NOEC - Eau douce</b> Daphnie EPA 0.1 mg/l [21 jours] <u>Effet:</u> Mortalité
	<b>Aiguë - NOEC</b>



Algues - *Skeletonema costatum*  
OECD [201]  
0.00014 mg/l [72 heures]  
Effet: (taux de croissance)

Après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

## 12.2 Persistance et dégradabilité

Produit/substance	Résultat
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	OECD 301 F 80% [28 jours] - Facilement
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	OECD 301B 47.6% [28 jours] - Non facilement

Produit/substance	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
oxyde d'aluminium	-	-	Facilement
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	-	-	Facilement
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	-	-	Non facilement

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit/substance	LogK <sub>ow</sub>	FBC	Potentiel
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	3.17 à 7.22	-	Élevée
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	0.4	-	Faible

## 12.4 Mobilité dans le sol

### Coefficient de répartition sol/eau

Non disponible.

### Résultats des évaluations PMT et vPvM



TotalEnergies

# WASH EFFACE RAYURES

n° SDS : A13209

Produit/substance	PMT	P	M	T	vPvM	vP	vM
oxyde d'aluminium Hydrocarbures, C10-C13, n- alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques mélange de: 5-chloro- 2-méthyl-2H-isothiazol- 3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol- 3-one [No. CE 220-239-6] (3: 1)	Non Non N/A	Non N/A N/A	Non N/A N/A	Non Non Oui	Non N/A N/A	Non N/A N/A	Non N/A N/A

**Mobilité** : Non disponible.**Mobilité dans le sol** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Produit/substance	PBT	P	B	T	vPvB	vP	vB
oxyde d'aluminium Hydrocarbures, C10-C13, n- alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques mélange de: 5-chloro- 2-méthyl-2H-isothiazol- 3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol- 3-one [No. CE 220-239-6] (3: 1)	Non Non N/A	Non N/A N/A	Non N/A N/A	Non Non Oui	Non N/A N/A	Non N/A N/A	Non N/A N/A

**Conclusion/Résumé Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]** : Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme un PBT ou un vPvB.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes selon les critères énoncés dans le Règlement (CE) n° 1907/2006 ou le Règlement (CE) n° 1272/2008.

## 12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

- Méthodes d'élimination des déchets** : Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
- Déchets Dangereux** : À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 2008/98/CE. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit..

#### Emballage

- Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

- Précautions particulières** : Non applicable.



TotalEnergies

# WASH EFFACE RAYURES

n° SDS :

A13209

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	ICAO/IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Non réglementé.	Non réglementé.	Not regulated.	Not regulated.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	☒	☒	☒	☒
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	☒	☒	☒	☒
14.4 Groupe d'emballage	☒	☒	☒	☒
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	Non.	Non.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Aucun(e)s dans les conditions normales d'utilisation.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI : Non disponible.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

#### Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

##### Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

##### Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

### Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Étiquetage : Non applicable.

### Autres Réglementations UE

Émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) -

Air

Émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) -

Eau

Précuseurs d'explosifs : Non applicable.

### Substances qui appauvrisent la couche d'ozone (UE 2024/590)



Non inscrit.

#### Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Non inscrit.

#### les polluants organiques persistants

Non inscrit.

#### Directive Seveso

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso.

#### Identifiants

**Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7** : Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques RG 84

**Installations classées** : Code de l'Environnement, Livre V : Prévention des Pollutions, des Risques et des Nuisances, Titre Ier : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, Chapitre Ier : Dispositions Générales; Rubrique 2 : Nomenclature des Installations Classées (Article R511-9 à R511-10) : ICPE 1436

**Surveillance médicale renforcée** : Décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du travail: non concerné

**Autres réglementations** : Art R4412-1 à R4412-57 du Code du Travail relatif aux dispositions applicables aux agents chimiques dangereux.

#### Réglementations Internationales

##### Liste des substances chimiques du tableau I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

##### Protocole de Montréal

Non inscrit.

##### Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

##### Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

##### Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds

Non inscrit.

#### Liste d'inventaire

**Inventaire des substances chimiques d'Australie (AIIC)** : Indéterminé.

**Inventaire du Canada** : Indéterminé.

**Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)** : Indéterminé.

**Inventaire d'Europe** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire du Japon** : Inventaire du Japon (CSCL): Indéterminé.

Inventaire du Japon (ISHL): Indéterminé.



Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC)	: Indéterminé.
Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS)	: Indéterminé.
Inventaire de Corée (KECI)	: Indéterminé.
Inventaire des substances chimiques de Taiwan	: Indéterminé.
Inventaire de la Thaïlande	: Indéterminé.
Inventaire de Turquie	: Indéterminé.
Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)	: Indéterminé.
Inventaire du Vietnam	: Indéterminé.

Les informations indiquées dans cette rubrique concernent uniquement la conformité du produit chimique avec les inventaires des pays. Les informations utilisées pour confirmer l'état d'inventaire de ce produit peuvent être basées sur des données supplémentaires à la composition chimique indiquée en Rubrique 3. D'autres réglementations peuvent s'appliquer pour les autorisations d'importation ou de mise sur le marché.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique	: Les mesures de gestion des risques et les conditions d'utilisation de sécurité sont incluses dans les rubriques pertinentes de la FDS.
---	--

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes	: CE50 = concentration efficace médiane FBC = Facteur de bioconcentration LOAEL = Lowest Observed Adverse Effect Level LogKoe = coefficient de partage octanol/eau NOAEL = No Observed Adverse Effect Level (Aucun niveau d'effet indésirable observé) NOELR = No observed Effect Loading Rate OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques VME (TWA) = Valeur Moyenne d'Exposition
---------------------------	--

### Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Non classé.

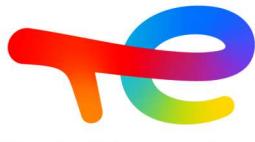
### Texte intégral des mentions H abrégées

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H310	Mortel par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

### Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Acute Tox. 2	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 2
Acute Tox. 3	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 3
Aquatic Acute 1	TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Asp. Tox. 1	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Eye Dam. 1	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
Skin Corr. 1C	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1C
Skin Sens. 1A	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1A

Date de révision : 8/21/2025



**TotalEnergies**

# WASH EFFACE RAYURES

n° SDS : A13209

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de la précédente édition : 3/3/2023

Version : 2

### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document.

Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.